

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00689
Numéro SIREN : 542 010 483
Nom ou dénomination : A.R.T. SELLE

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2023 sous le numéro de dépôt 12217

ART SELLE

Société par actions simplifiée au capital de 340.492 euros
Siège social : 40-42 avenue de l'Europe – 95330 DOMONT
542 010 483 RCS PONTOISE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 29 juin, à 18 heures,

Les associés de la société ART SELLE, société par actions simplifiée au capital de 340.492 euros, se sont réunis au siège social au 40-42 avenue de l'Europe - 95330 DOMONT, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation régulièrement adressée par le président.

.../...

QUATRIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale **prend acte** que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société **FLEURY & ASSOCIES** arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et **décide** de ne pas le renouveler.

L'assemblée générale, constatant qu'elle n'est plus tenue à la désignation d'un commissaire aux comptes, **décide** de ne pas pourvoir au remplacement du cabinet **FLEURY & ASSOCIES**.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale **prend acte** que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur **Eric PAYET** arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et, statuant aux règles de quorum de majorité requises par l'article 20.4 des statuts, **décide** de ne pas le renouveler.



L'assemblée générale, constatant qu'elle n'est plus tenue à la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant, **décide** de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur **Eric PAYET**.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

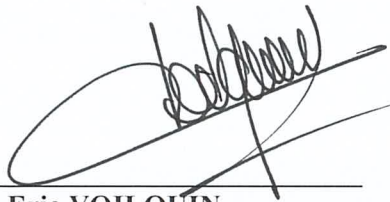
SIXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

L'assemblée générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Voilquin', is written over a horizontal line.

M. Eric VOILQUIN
Président